



Récidiviste pour vol à l'étalage

Par **aminata1961**, le **23/10/2013** à **19:32**

Bonsoir,

J'ai été condamnée par le délégué du procureur de la république, à un suivi psychiatrique et psychologique pour vol de nourriture d'une valeur de 6 euros environ, il y a un an.

Hier, j'ai volé une demie bouteille de rhum d'un montant de 6 euros. Les vigiles du magasin ont photocopié ma carte d'identité et ils m'ont dit qu'ils l'ont envoyé au procureur. Je suis donc récidiviste.

Le procureur va-t-il obligatoirement me convoquer devant une juridiction pénale?

Quels sont les peines que j'encoure? du minima au maximum

Au bout de combien de temps serai je avisé et par quelle voie?

Étant très dépressive et souffrant certainement de cleptomanie, je vous remercie par avance de vos réponses

Cordialement